

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux le lundi dix-huit juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : tous présents

Secrétaire de séance : Mme Amélie ABEL  
Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

La séance est ouverte à 18h00

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### - DSP - BIENS DE RETOUR : POUVOIR AU MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Mme le Maire présente le protocole transactionnel établi par Maître KNITTEL, avocat.

La signature sera conjointe avec la SCP LE CARRER NAJEAN, la SAS LEDUC, la SAS VENTRON DOMAINE DE MONTAGNE, la SCI DOMAINE DE MONTAGNE IMMO.

Le liquidateur acquiesce à la requête en revendication de la commune concernant les équipements, et matériels (sur la base de l'inventaire dressé par Maître MARQUIS, commissaire de justice, suivant PV des 17 ET 22/11/2021); les bâtiments autres que l'immeuble identifié bâtiment 3 au rapport CIME, les caisses et toilettes intégrées au bâtiment Ermitage, le transformateur électrique ENEDIS et le local qui l'abrite.

La restitution des biens s'effectuera au profit de la commune de Ventron et sans soulte.

Une convention d'exploitation en commun du transformateur et de l'ensemble des infrastructures nécessaires à son utilisation, sera conclue entre la commune de Ventron et la SAS Ventron Domaine de Montagne et/ou la SCI Domaine de Montagne Immo.

Mme le Maire précise que tout a été fait pour préserver le site et sauvegarder les intérêts de la commune.

L'électricité consommée pour le fonctionnement des installations servant au ski, sera refacturée à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le protocole transactionnel établi par Maître KNITTEL, avocat.

### - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Vote à l'unanimité des subventions aux associations locales comme suit:

AAPEV	350,00 €
AFN	70,00 €
APPMA (P. BROLIS s'est retiré du vote)	105,00 €
Musique	980,00 €

Pétanque	350,00 €
Festi Ventron (C. JEANDEL s'est retiré du vote)	265,00 €
Arts et traditions	280,00 €
Club vosgien	750,00 €
3 ème âge	350,00 €
Amis de la Nature	70,00 €
Amis de Pforzheim	70,00 €
Jumelage (C. JEANDEL s'est retiré du vote)	110,00 €
USV	852,00 €
pompiers	450,00 €
ADIC	105,00 €
Foyer de ski	490,00 €
Personnel communal	1 500,00 €
Musée textile (subvention en cas de besoin)	20 000,00 €
Classe de mer	4 000,00 €
AITHEEX	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
ADAVIE	50,00 €
Croix Rouge	50,00 €
Restos cœur la Bresse	50,00 €
Rased	105,00 €
Football club	78,00 €
Tennis de table	0,00 €
ADMR	100,00 €
Résonnance FM	350,00 €
section montagne (collège)	100,00 €
section ski (collège)	150,00 €
UNSS (collège)	150,00 €
badminton	96,00 €
Biblio hôpital	50,00 €
JSPompiers (P. JEANDEL s'est retiré du vote)	105,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
pétanque	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 301,00 €</b>

**- AJOUT DE TARIF POUR LOCATION DE SALLE DES FETES**

Le point est présenté par M. Christian CUNY, conseiller délégué.

Suite à observation de la trésorerie, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce pour l'ajout du tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022:

**Manifestations pour particuliers HABITANTS de Ventron**

**Repas traiteur**

**100 € + 1000 € de caution encaissés.**

**- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR SERVICE TECHNIQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce pour la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire 35 heures hebdomadaires pour service technique à compter du 01/08/2022.

Ceci permet de conforter l'emploi d'un agent déjà présent en CDD dans les effectifs.

**- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR SERVICE SCOLAIRE / PERISCOLAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce pour la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire 35 heures hebdomadaires pour service scolaire/périscolaire à compter du 01/09/2022.

L'agent recruté sur le poste fait déjà partie des effectifs mais sous un CDD à temps non complet.

Mme le Maire salue Mme Annie MOUGEL qui cessera ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

**- REVALORISATION REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUE ET REPAS DES AGENTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce pour la revalorisation suivant décrets en vigueur :

	Autres communes	Villes de plus de 200 000 habitants	Commune de Paris
Indemnité de Repas	17.50 €	17.50 €	17.50 €
Indemnité de Nuitée	70.00 €	90.00 €	110.00 €

Puissance fiscale véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Au -delà de 10 000 km
5 cv et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 et 7 cv	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8 cv et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

**- RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ANNEE 2021**

Mme Nadia VALENTIN, adjointe, présente le RPQS eau 2021. Elle explique que celui-ci est consultable en mairie ou sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Adoption à l'unanimité du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2021.

Mme Nadia VALENTIN explique que la situation de sécheresse actuelle est très inquiétante pour nos ressources en eau.

Chacun d'entre nous doit faire attention à sa consommation en eau, et à ne pas gaspiller. Un article éducatif et préventif va être mis en ligne sur le site communal et sur illiwap.

**- RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2021**

Mme Nadia VALENTIN, adjointe, présente le RPQS assainissement 2021. Elle explique que celui-ci est consultable en mairie ou sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Adoption à l'unanimité du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2021.

**- SDANC : DEMANDES D'ADHESION AU SYNDICAT ET AUX COMPETENCES REHABILITATION » ET « ENTRETIEN »**

Mme le Maire présente les demandes d'adhésion de différentes communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise :

Adhésion LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS,

Adhésion compétence rehabilitation CHAMPDRAY; MEDONVILLE; URVILLE

Adhésion compétence entretien : CHANDRAY; COMCOM REGION DE RAMBERVILLERS

**- RENOUELEMENT DE CONCESSION DE SOURCE « CHEMIN DES CHAUDS FOURS »**

Mme VALENTIN expose qu'une concession de source doit être renouvelée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce pour le renouvellement de la concession de source chemin des Chauds fours pour 9 ans à compter du 01/08/2022 pour 133.13 € pour la première année.

**- MERULE : ARRETE PREFECTORAL DELIMITANT ZONE DE PRESENCE D'UN RISQUE AVERE**

Mme Le Maire présente le courrier émanant de la Préfecture et indiquant la possibilité d'un arrêté préfectoral de signalement délimitant la zone de présence d'un risque avéré de mэрule.

Quelques cas ont été signalé sur le territoire communal.

Mme le Maire rappelle que l'école communale elle-même été victime de ce champignon et qu'une subvention a été accordée pour certains des travaux qui en découlent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la prise d'un arrêté préfectoral de signalement délimitant la zone de présence d'un risque avéré de mэрule.

**- POINT SUR COMMISSION FONCIER URBANISME DU 18/06/2022 : Chemin le Breulet, parc de M. Cédric BRYLKA.**

Mme le Maire précise que la commission s'est rendue au Chemin Le BREULET.

Pour ce point, M. Jérôme MATHIEU et des riverains concernés étaient également présents.

Après échanges et explications, il a été retenu d'installer à titre d'essai pour l'automne deux passages canadiens à chaque extrémité du chemin. Soit 1 passage à l'entrée côté Gros Pré, et 1 passage à la sortie côté Mont d'Air.

Ceux-ci permettront le passage des promeneurs, des VTT.

Il a également été demandé à M. BRYLKA de s'engager à entretenir le chemin.

Il a été précisé, quant à l'utilisation des bois sur les parcelles louées : tout le monde doit pouvoir y accéder avec l'accord de la Mairie.

Concernant les interrogations des points d'eau à usage non familial, les utilisateurs doivent avoir une autorisation préfectorale et une autorisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS). De plus, la protection des alentours des captages doit être assurée par les utilisateurs.

Mme le Maire a souligné que ce préjudice à un coût non négligeable pour la commune, et cela depuis 2013.

**- DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN POUR AISANCE SUITE CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE**

Mme le Maire expose le courrier de demande de continuité de location de terrain suite à changement de propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour location de terrain pour aisances de la parcelle AC 421 pour environ 400m<sup>2</sup> aux bénéficiaires des nouveaux propriétaires du 3 chemin du Pré d'Amont.

**- ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL PARCELLE AK120**

M. Patrick KESSLER, adjoint, rappelle la commission foncier du 18 juin dernier et la demande d'acquisition de terrain d'une partie de la parcelle AK120 sur laquelle les demandeurs ont établi le chemin d'accès à leur résidence principale.

Après s'être rendue sur les lieux, la commission a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour vente de terrain en aisance au prix de 10 €/m<sup>2</sup> hors taxes, hors frais de notaire et de géomètre pour environ 500 m<sup>2</sup>.

M. Charly Jeandel n'a pas pris part au vote.

**- AQUISITION PARCELLE AM 220 ET CREATION DE PARCELLE A BATIR SECTION AM 370**

Lors de la commission foncier du 18/06/2022, il a été décidé que rien n'empêchait la vente de la parcelle AM 220 pour y établir une résidence principale.

Il y a également été proposé de définir une seconde parcelle constructible sur une partie de la parcelle communale AM370.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la vente de la parcelle AM 220 suivant modalités et tarif qui restent à définir (un acquéreur s'est déjà manifesté) et son accord pour engagement de l'étude de création d'un terrain à bâtir dans une partie de la parcelle AM370.

Le géomètre devra être contacté.

**- VENTE PARCELLES AH 36 et 37**

Terrain constructible avec un hangar déjà bâti. Il est proposé 40€ du m<sup>2</sup>.

Débat sur les tarifs.

Il est décidé que le tarif devra être revu lors de la prochaine commission foncier.

**- SDEV : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

Mme le Maire présente le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges et précise qu'il est consultable sur le site [www.sdev88.fr](http://www.sdev88.fr).

Le conseil municipal en prend acte.

**- CCHV : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Mme le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes des Hautes Vosges ainsi que le compte administratif 2021.

Le conseil municipal en prend acte, les documents lui ont été transmis par mail.

- **SDANC** : le support de réunion d'information à l'attention des élus a été transmis à tout le conseil municipal par mail.
- **RASSEMBLEMENT DES POMPIERS**: merci aux élus et au personnel communal qui se sont investis pour la réussite de cette manifestation (le SDIS a envoyé un ~~courrier de remerciement~~ à la commune).
- **POINT COMMISSION FORET** élargie au conseil municipal : pour protéger notre forêt, des parcelles communales seront reboisées et soumises au régime forestier (pour environ 80 Ha). Une réunion avec les agriculteurs sera également provoquée en septembre pour apporter les explications nécessaires.
- **MYRTILLES** : Mme le Maire rappelle que tous les Vétérnats peuvent ramasser des myrtilles. Les derniers arrêtés pris sont là pour protéger les habitants et afin d'éviter le pillage par des personnes extérieures à la commune.
- **DEPOT DE DECHETS SAUVAGES** : Mme le Maire informe que plus de 20 sacs de laine de verre ont été jetés au Col du Page. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

La séance est levée à 20h23 - le conseil municipal s'est ensuite réuni en commission.

A Ventron, le 25/07/2022  
Le Maire,  
B. VAN SON

